

Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique PRIMA STAR

*de la société NUFARM S.A.S.
enregistrée sous le n°2018-2146*

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	PRIMA STAR LOUMI STAR
Type de produit	Générique
Titulaire d'origine	CHEMINOVA Agro France SAS
Nouveau titulaire	NUFARM S.A.S. 28 Boulevard Camélinat, 92230 GENNEVILLIERS, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	750 g/kg - tribénuron-méthyl
Numéro d'intrant	2110055
Numéro d'AMM	2110103
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 18 OCT. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)